CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 12 juillet 2025

Convocation : le 07 juillet 2025
Le **SAMEDI DOUZE JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 11h00, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :
AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle
Étaient excusés :
Pouvoir :
Étaient absents :
La majorité du conseil municipal est représentée.
Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Validation décision CAO**

    - **Travaux renforcement charpente et remplacement menuiseries – Espace des 4 vents**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une seule entreprise a répondu à la consultation lancée pour les travaux de renforcement de la charpente et de remplacement des menuiseries de l'espace des 4 vents.
L'offre est présentée à l'assemblée.

Désignation de l'entreprise	Montant HT	Note critère prix	Note respect des délais	Note valeur technique	Note totale	Classement
Entreprise de Charpente Peltier	201 646,56 €	10	10	10	10	1

Il est rappelé l'estimatif du maître d'œuvre : 209 900,00 €HT ⇒ 244 680,00 €TTC

Offre retenue par la Commission d'Appel d'Offre du vendredi 11 juillet 2025 – 11h00 :
Entreprise de Charpente Peltier pour un montant de 201 646,56 €HT.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offre.

Ainsi l'entreprise retenue est : Entreprise de Charpente Peltier
Montant HT 201 646,56 €
TVA 20% 40 329,31 €
Montant TTC 241 975,87 €

Monsieur le Maire précise que les travaux débuteront en septembre et finiront avant la fin de l'année 2025.

- **Avis enquête publique – Entreprise ORSINI**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été consultée concernant la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) relative au projet de reconstruction de l'usine de menuiserie SAS ORSINI. Une enquête publique a été ouverte lundi 07 juillet 2025 à 09h00 jusqu'au lundi 04 août 2025 à 18h00. Le dossier est consultable en mairie de Ouarville ainsi que sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

L'installation projetée relève du régime de l'enregistrement prévu à l'article L. 512-7 du code de l'environnement au titre de la rubrique mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Seuil du critère	Puissance prévue par la SAS ORSINI
2410-1	E	Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610	La puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation	> 250 kW	395 kW

Vu le dossier de demande d'enregistrement présenté par la SAS ORSINI,

Considérant l'implantation de l'entreprise sur le territoire de la commune,
Considérant que le conseil municipal est appelé à formuler son avis sur le projet présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de reconstruction de l'usine de menuiserie SAS ORSINI sur le territoire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.
La date du prochain conseil municipal est fixée au 09 septembre 2025.